

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309_070-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés: PRIGENT Christian; CONNAN Guy; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-070

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Pôle transition écologique

Service biodiversité et environnement

Technicien milieux aquatiques - Nomination lauréat de concours

Le bureau du 23 mai dernier a validé la création d'un poste de technicien principal 2è classe afin de nommer, suite à l'obtention de ce concours, un technicien milieux aquatiques actuellement en contrat. Cet agent par ailleurs adjoint technique titulaire en disponibilité dans une autre collectivité doit être nommé par voie de mutation au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération avant d'être détaché pour stage pour une durée d'un an à la même date.

Il est ainsi proposé à compter du 1er octobre 2023 :

* de créer un poste d'adjoint technique, 35h/semaine

Il s'agit là d'une création de poste qui n'aura pas d'impact sur le budget et le poste pourra être supprimé après la titularisation de l'agent en catégorie B, au terme de l'année de stage.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;



Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309_070-DE

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste d'adjoint technique (35h/semaine) ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX